

FEUILLE DE ROUTE VERS UN Océan EN BONNE SANTÉ EN 2030

MANIFESTE BLEU

Un océan sain et une vie marine abondante sont nécessaires pour construire un avenir résilient au changement climatique

Photo OceanImageBank/Liam McGuire

Il est temps d'ajouter du bleu à la transition verte de l'UE

Il y a 4 milliards d'années, c'est bien dans l'océan que la vie a commencé, il est donc vital à la survie de tous les types de vie sur Terre. L'océan fournit la moitié de l'oxygène sur notre planète, il stabilise notre climat et rend possible la vie sur Terre. Il contribue à la sécurité alimentaire, il procure des énergies renouvelables, il connecte les pays et les continents, il soutient un large éventail d'entreprises « bleues » et est source de bien-être et de bonheur.

L'UE possède le plus grand territoire maritime du monde, avec près de la moitié de sa population vivant à moins de 50 km d'un littoral. Ces dernières décennies, l'UE a adopté une kyrielle de stratégies et plans d'action pour protéger ses mers et assurer le bien-être des communautés côtières. Pourtant, même si l'intention est bonne, les progrès se voient entravés par un manque de cohérence politique, une mauvaise mise en œuvre et une gouvernance fragmentée. Le Pacte vert européen et son objectif d'une UE neutre en carbone d'ici à 2050 sont louables, tout comme l'engagement à ne laisser personne pour compte, ne pas nuire et réduire la pollution à zéro. Toutefois, ces objectifs ambitieux mais réalisables ne sont que partiellement abordés dans les politiques bleues existantes de l'UE.

Imaginez un monde où l'océan grouille de vie, où les écosystèmes marins prospèrent et où les communautés côtières s'épanouissent en harmonie avec la nature. Cette vision n'est pas un rêve, mais bien une réalité possible. Le Manifeste Bleu est notre appel urgent à l'action pour y parvenir. Partout en Europe, les organisations de la société civile se sont unies pour transmettre aux décideurs et responsables politiques de l'UE une feuille de route claire vers un océan sain et résilient d'ici à 2030, et pour un avenir plus durable et équitable pour les générations futures.

Les mers d'Europe se trouvent au point de basculement

Dans ce contexte, la poursuite incessante de « croissance bleue » a poussé à bout les mers européennes. Les États membres ont raté les objectifs de 2020 de parvenir à un bon état écologique du milieu marin européen, en particulier sur le plan des polluants, l'eutrophisation, les espèces exotiques envahissantes, la pêche commerciale et les déchets marins, ce qui a entraîné la détérioration de la santé de l'océan. Plus de 90 % du milieu marin en Europe est en état de surexploitation, à cause de la pêche intensive, le trafic maritime, les forages pétroliers et gaziers, le tourisme et les autres activités côtières, tandis que des activités émergentes telles que le déploiement à grande échelle de l'énergie éolienne en mer accroissent encore les pressions multiples¹. Les pratiques destructrices telles que le chalutage de fond se poursuivent dans 90 % des aires marines « protégées », et plus de 14 millions de tonnes de plastiques finissent encore dans l'océan chaque année.

Le changement climatique frappe également l'océan, avec force et rapidité. Les hausses brusques et abruptes des températures de l'océan observées ces dernières années accélèrent la désoxygénation et l'acidification, qui dévastent ensuite la biodiversité marine.

Nous devons inverser le déclin de la santé de l'océan afin de protéger la vie marine, la santé publique et les moyens de subsistance des générations à venir².



Photo OCEANA/Carlos Minguell

LA POURSUITE INCESSANTE DE CROISSANCE BLEUE A POUSSÉ À BOUT LES MERS EUROPÉENNES

1) *Multiple pressures and their combined effects in Europe's seas*, European Environment Agency, Briefing no. 18/2020.

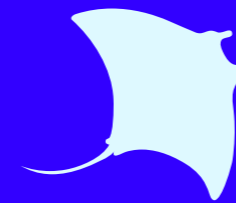
2) *European Climate Risk Assessment (EUCRA)*, European Environment Agency, Briefing no. 1/2024.



Un plan en trois points pour inverser la tendance d'ici 2030

Le paysage politique actuel ne peut pas provoquer le changement à l'échelle et à la vitesse nécessaires. Certaines politiques de l'UE ne sont plus adaptées, d'autres ont besoin urgemment d'une injection de fonds et de volonté politique, et les défis qui apparaissent appellent à de nouvelles mesures. Pour protéger et rétablir la bonne santé de l'océan et sa vie marine, il faut renforcer la cohérence politique et la transition vers une économie bleue accélérée, socialement juste et à faible impact.

Nous proposons un plan de sauvetage en trois points et une feuille de route détaillée pour l'action politique de l'UE :



1 Adopter un Pacte de l'UE pour l'océan qui soit global et ambitieux, afin de s'assurer que toutes les politiques et législations ayant un impact sur l'océan fonctionnent ensemble. Le Pacte pour l'océan créerait un cadre pour intégrer les législations existantes et les nouvelles législations, en garantissant ainsi que toutes les politiques en lien avec l'océan sont bien adaptées au rétablissement et à la préservation de l'océan et des communautés côtières. Le Pacte pour l'océan devrait améliorer le respect et l'application des règles environnementales à l'échelle nationale et internationale, promouvoir la transparence dans les activités en lien avec l'océan, un suivi et des rapports solides et des dispositions relatives à l'accès à la justice.

2 Passer de l'ambition à l'action avec un Fonds européen pour l'océan, destiné à la restauration et à la conservation sur le long terme du milieu marin, et à la transition juste vers une économie bleue durable et à faible impact, pour le bien de toutes et tous. Les subventions néfastes au milieu marin doivent être éliminées le plus vite possible et au plus tard en 2027, à l'échelle de l'UE comme à l'échelle des États membres. L'argent des contribuables doit être investi dans la concrétisation des objectifs du Pacte pour l'océan ; la révision du Cadre financier pluriannuel de l'UE (CFP) en sera l'occasion, ainsi que la possibilité d'augmenter le volume de financements dédiés à l'océan dans son ensemble.

3 Placer l'océan au cœur des décisions de l'UE, en veillant à la cohérence entre les différentes politiques et initiatives ayant un impact sur l'océan. Les commissions et comités du Parlement européen responsables des politiques ayant un impact sur le Pacte et le Fonds pour l'océan (commissions de l'environnement, de la pêche, du transport et du tourisme, de l'industrie et de l'énergie, et le comité budgétaire) doivent organiser des réunions communes régulières pour s'assurer de la cohérence des politiques sectorielles en lien avec l'océan, notamment celles qui touchent au climat et à la protection marine. Un ou une Commissaire transversal chargé de l'océan doit être désignée au sein de la nouvelle Commission européenne, et des réunions conjointes des conseils des ministres de l'Environnement, de la Pêche et des Transports doivent se tenir au sein de la Présidence du conseil pour progresser sur la mise en œuvre du Pacte pour l'océan.

La feuille de route détaillée vers un océan en bonne santé

Le Pacte pour l'océan doit servir de cadre général pour les nombreuses initiatives politiques qui doivent être mises en place ces prochaines années, précise ce Manifeste Bleu. Dans ce cadre, les politiques actuelles liées à l'océan devront être révisées et de nouvelles politiques devront être adoptées pour veiller à une protection robuste et un rétablissement efficace de la biodiversité marine d'ici 2030.

Nous proposons le calendrier suivant pour parvenir à ces objectifs :

DEMANDES POLITIQUES TRANSVERSALES

La Commission européenne publie une communication sur le « Pacte pour l'océan », précisant la feuille de route politique pour parvenir à des écosystèmes marins sains, propres et résilients d'ici à 2030. Ce plan garantit un cadre cohérent et équilibré pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat, zéro pollution et biodiversité, tout en garantissant une transition juste et socialement équitable.

- La **Commission européenne** crée un poste de Commissaire pour l'Océan.
- Le **Parlement européen** établit un forum pour toutes les questions liées aux activités maritimes et aux écosystèmes marins, notamment un intergroupe ou un groupe de député-es du Parlement européen provenant des commissions et comités concernés, notamment celle de la pêche, de l'environnement et du transport et du tourisme.
- Chaque présidence du **Conseil de l'UE** organise une réunion commune sur l'océan, à laquelle participent les ministres de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie, de la Pêche et des Transports, avec une représentation des parties prenantes à toutes les réunions.

DEMANDES POLITIQUES SECTORIELLES

- À partir de 2024, le Conseil de l'UE établit des possibilités de pêche durables, mettant en œuvre l'approche de précaution et écosystémique. Cela doit être établi en conformité avec la Politique commune de la pêche ainsi que les meilleurs avis scientifiques dans le contexte du changement climatique.
- Pour lutter contre la pollution de l'océan et finaliser le travail du mandat 2019-2024, le **Parlement européen** et le **Conseil de l'UE** adoptent des réglementations pour la prévention de la perte de granulés plastiques, les emballages et les déchets des emballages, la directive révisée sur les eaux urbaines résiduaires, et la liste révisée des polluants de surface et de nappes phréatiques.
- La **Commission européenne** plaide pour un Traité mondial sur la pollution plastique ambitieux, qui aborde l'intégralité du cycle de vie des plastiques, notamment des plastiques à usage unique, des microplastiques et des matériel de pêche, mais aussi les additifs chimiques dangereux et les mesures en amont se focalisant sur la production et la réduction des plastiques.

20
2520
2420
2620
2720
28

DEMANDES POLITIQUES TRANSVERSALES

- À partir de 2025, la **Commission européenne** augmente les ressources des unités chargées de faire respecter et faire appliquer les législations potentielles liées au milieu marin, ce qui leur permet d'aborder les violations à ces réglementations ; la CE accroît la capacité des unités prenant part aux négociations internationales sur l'océan.
- La **Commission européenne** établit une Agence européenne pour l'océan et la mer ou un mécanisme de coopération entre agences et systèmes de surveillance en lien avec l'océan, qui rationalisent les données sur l'océan et la collecte de données, veillent à l'accès libre, et publient des rapports réguliers sur l'état environnemental et climatique de l'océan.
- La **Commission européenne** renforce la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) en

resserrant le lien avec la directive sur la planification de l'espace maritime, en établissant des objectifs et seuils juridiquement contraignants, en introduisant des critères pour un principe de non-détérioration, en renforçant la coopération transfrontalière, en faisant appliquer les mesures de restauration de la nature et de protection marine ainsi que les mesures et objectifs d'adaptation et de résilience au climat, et en garantissant des dispositions d'exécution rigoureuses.

- La **Commission européenne** présente un plan d'action pour une transition juste vers une économie du bien-être bleu, qui respecte les limites écologiques, promeut les principes de suffisance sur ceux de la croissance économique pure, permet une transition vers des activités à faible impact et régénératrices, soutient les moyens d'existence durables, favorise la justice sociale, la santé et le

bien-être, et soutient les travailleurs, travailleuses et communautés touchées par la transition.

- Lors de la Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC) 2025, la **Commission européenne** affirme sa détermination envers le Pacte pour l'océan et le Fonds pour l'océan et confirme son engagement envers la gouvernance internationale de l'océan, notamment en présentant un plan pour la mise en œuvre rapide du Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine BBNJ et une vision sur le long terme pour l'Objectif de Développement Durable (ODD) 14.
- La **Commission européenne** adopte une proposition pour le Cadre financier pluriannuel pour 2028-2034, qui transforme le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture en un Fonds pour l'océan beaucoup plus substantiel, retire les subventions néfastes à l'environnement, affecte

des financements pour l'océan dans d'autres programmes budgétaires concernés, et garantit des financements suffisants pour les Agences de l'UE liées, telles que l'Agence pour l'océan, l'Agence européenne pour l'environnement et l'Agence européenne de contrôle des pêches. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**

- La **Commission européenne** propose une nouvelle législation sur la résilience de l'océan et l'adaptation côtière, en mettant en avant des solutions ancrées dans la nature pour mieux se préparer aux défis liés au climat et en incluant un système de surveillance à l'échelle de l'UE et fondé sur les données scientifiques concernant la séquestration du carbone dans les écosystèmes marins (« le carbone bleu »). **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**

DEMANDES POLITIQUES SECTORIELLES

- La **Commission européenne** propose une nouvelle législation pour restreindre l'importation et le commerce de produits alimentaires d'origine aquatique potentiellement néfastes pour les espèces en danger et les prises accessoires des espèces sensibles. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**
- La **Commission européenne** propose une nouvelle législation avec des objectifs juridiquement contraignants pour 2030, destinée à la gestion efficace d'au moins 30 % des mers européennes, y compris au moins 10 % sous protection stricte, avec

une définition claire des termes « efficace » (par ex. : en interdisant les activités néfastes) et « protection stricte ». **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**

- La Commission européenne propose une nouvelle législation pour interdire les activités destructrices dans toutes les aires marines protégées (AMP) de l'UE, y compris, mais sans s'y limiter, le chalutage de fond. Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.
- Dans la lignée du règlement de l'accès aux eaux profondes de l'UE, la **Commission européenne**

adopte un acte délégué pour inclure les monts marins sur la liste des écosystèmes marins vulnérables (EMV) et un règlement d'application révisé pour protéger les EMV en eaux profondes des mers européennes entre 400 et 800 mètres de profondeur.

- La **Commission européenne** propose une directive révisée sur la taxation de l'énergie pour éliminer progressivement l'exonération fiscale sur le carburant dans les zones de pêche et réaffecter les fonds pour financer une transition juste et équitable du secteur de la pêche. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**

- La **Commission européenne** adopte des actes délégués et d'exécution pour renforcer le système de contrôle de la pêche en UE, notamment la traçabilité numérique de tous les produits de la mer, le contrôle de la puissance moteur et la surveillance électronique des données (REM en anglais) des navires risquant fortement d'enfreindre les règles de l'UE en matière de pêche.

20
2420
2520
2620
2720
28

DEMANDES POLITIQUES SECTORIELLES

- La **Commission européenne** introduit un cadre législatif pour la traçabilité et l'étiquetage de tous les produits de la mer en UE afin d'empêcher l'approvisionnement auprès d'activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (INN) et pour veiller à des pratiques responsables sur le plan environnemental et social. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**
- La **Commission européenne** propose une directive révisée sur les eaux de baignade, avec des normes sévères pour un accès sûr et des critères environnementaux et sanitaires stricts, notamment des paramètres supplémentaires pour la surveillance de la qualité de l'eau et des obligations de résoudre la pollution identifiée à sa source. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**
- Adoptant une approche écosystémique pour la gestion des ressources halieutiques, en particulier dans le contexte du changement climatique, la **Commission européenne** fait appel aux avis scientifiques du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) pour définir les totaux admissibles de captures (TAC) garantissant l'alimentation suffisante à la bonne santé des populations de prédateurs.
- La **Commission européenne** veille à une transparence complète dans l'attribution des possibilités de pêche rendue publique soit en publiant les rapports annuels à l'échelle de l'UE soit en créant une nouvelle base de données avec les données précises par État membre de prises et d'effort de pêche sous une forme utilisable.
- La **Commission européenne** propose une interdiction de l'extraction minière en eaux profondes dans les mers européennes et plaide en faveur de l'adoption d'un moratoire au sein de l'Autorité internationale des fonds marins et d'autres instances internationales de gouvernance de l'océan.
- La **Commission européenne** détermine si la désignation de zones propices et zones d'accélération au déploiement des énergies renouvelables en mer ainsi que les systèmes de procédures d'autorisations plus courtes respectent complètement les exigences de la directive REDIII, les directives relatives aux habitats naturels et aux oiseaux sauvages, la DCSMM et les autres lois de protection de la nature, et s'assure que ces projets ne sont pas mis en place dans des sites Natura 2000 ou autres AMP et prend les mesures de correction le cas échéant.
- La **Commission européenne** publie un acte d'exécution sur les critères de conception de l'adjudication pour les énergies renouvelables en mer en vertu du règlement pour une industrie « zéro net » qui exige aux États membres l'introduction de critères obligatoires, autres que le prix sur la biodiversité, les aspects sociaux et la circularité, et la réalisation d'évaluations annuelles sur la base de ces critères.
- La **Commission européenne** propose une interdiction de toute nouvelle exploration et extraction pétrolières et gazières en mer et une stratégie pour éliminer progressivement les forages pétroliers et gaziers en mer. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**
- Afin de réduire la pollution chimique dans nos mers, la **Commission européenne** propose des révisions du règlement REACH et du règlement relatif aux produits cosmétiques, qui accélèrent l'interdiction des substances nocives. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**
- Sur le sujet des prises accessoires d'espèces sensibles et la pêche de fond mobile dans les AMP, la **Commission européenne** supervise la mise en œuvre du Plan d'action marine, prend des mesures d'urgence si les États membres ne respectent pas les dates limites pour adopter leurs mesures nationales ou soumettre des recommandations communes et entreprend des mesures d'exécution si les obligations environnementales ne sont pas remplies.
- La **Commission européenne** établit des lignes directrices pour les États membres afin qu'ils mettent en œuvre efficacement des valeurs seuil pour tous les descripteurs du bon état écologique en vertu de la DCSMM d'ici 2030, y compris la pollution sonore sous-marine par exemple.
- Au lieu de réouvrir le règlement de base de la PCP, la **Commission européenne** révisé le plan pluriannuel de gestion de la pêche afin d'y inclure des mesures juridiquement contraignantes pour une approche écosystémique de la gestion des ressources halieutiques, des dispositions renforcées pour la préservation des populations de poissons et des dates limites claires et juridiquement contraignantes pour le processus de recommandations communes.
- La **Commission européenne** propose une législation sur le rejet involontaire de microplastiques dans l'environnement, en particulier en provenance des textiles, géotextiles, peintures, pneus, détergents, matériaux de construction et l'industrie du transport maritime. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2027.**

Photo OCEANA/Juan Cuetos

20
26

20
27

20
28

DEMANDES POLITIQUES SECTORIELLES

- Sur demande des citoyen-ne-s via l'Initiative citoyenne européenne, la **Commission européenne** propose une législation abordant le commerce international des ailerons de requins.
- La **Commission européenne** impose une interdiction des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS, également connus comme « produits chimiques éternels ») pour prévenir l'aggravation de la pollution océanique, en vertu du règlement REACH.
- La **Commission européenne** s'assure que les technologies et pratiques de géo-ingénierie marine sont exclues du Cadre de certification des absorptions de carbone et de la Cible climat de l'UE 2040, applique le moratoire sur la géo-ingénierie en vertu de la Convention sur la diversité biologique et soutient les efforts pour réglementer les autres technologies de géo-ingénierie marine en vertu de la Convention et du Protocole de Londres, propose une interdiction dans les mers européennes, et s'abstient de financer les recherches en géo-ingénierie marine.
- La **Commission européenne** interdit le stockage de carbone dans la colonne d'eau et dans les fonds marins, en faisant cesser la capture et le stockage de carbone dans les formations géologiques du soubassement marin jusqu'à preuve de l'absence de dommages environnementaux.
- La **Commission européenne** adopte des actes délégués établissant des exigences d'écoconception pour les textiles, les meubles, les pneus et les peintures, notamment un objectif zéro-émission pour les microplastiques, conformément au règlement en matière d'écoconception pour des produits durables.
- Pour réduire le risque d'arrivée sur le marché de l'UE de poissons provenant de pratiques de pêche INN, la **Commission européenne** encourage la mise en œuvre rapide du système obligatoire IT CATCH, et prend des mesures contre les États membres qui ne mettent pas en œuvre les nouvelles exigences.
- La **Commission européenne** propose une directive révisée sur les plastiques à usage unique, en élargissant son champ d'application et en introduisant des mesures supplémentaires pour réduire la production et la consommation de ces plastiques. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2028.**
- Pour empêcher que les profits de la pêche illégale refluent vers l'UE et pour permettre un accès plus équitable aux ressources marines, la **Commission européenne** dévoile publiquement les propriétaires des navires de pêche par des citoyens de l'UE au sein de l'UE et dans le reste du monde.
- La **Commission européenne** effectue un suivi complet de la mise en œuvre du Plan de restauration nationale par les États membres, en évaluant son efficacité et en utilisant ses pouvoirs d'exécution pour veiller à ce que les objectifs du Règlement sur la restauration de la nature sont bien atteints en temps et en heure.
- Dans la continuité de son plan d'action pour une économie circulaire, la **Commission européenne** propose une directive sur la gestion durable des ressources assortie d'objectifs juridiquement contraignants de réduction des ressources se fondant sur les données scientifiques pour les secteurs terrestres et maritimes. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2028.**

DEMANDES POLITIQUES TRANSVERSALES

- La **Commission européenne** examine les règles relatives aux aides d'État pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, afin de les aligner sur le nouveau Fonds pour l'Océan et pour retirer toute subvention néfaste à l'environnement.
- La **Commission européenne** propose une directive révisée sur la planification de l'espace maritime, qui exige une planification se fondant sur les écosystèmes alignée sur les objectifs et seuils de la DCSMM, qui introduit des mesures d'adaptation et de résilience au climat ancrées dans la nature, qui intègre les objectifs de protection et de restauration de l'UE, qui veille à la cohérence avec les politiques en matière d'énergie, de climat, de pêche, de financements durables et autres politiques concernées, qui promeut l'usage multiple responsable, et renforce le lien avec l'aménagement du territoire et la gestion côtière pour une adaptation efficace au changement climatique. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2028.**



Photo João Rodrigues

DEMANDES POLITIQUES SECTORIELLES

- La **Commission européenne** inclut des conseils spécifiques au secteur des produits de la mer, dans le cadre de la directive de devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.
- La **Commission européenne** plaide en faveur de l'inclusion de la réduction du bruit sous-marin dans un règlement de l'Organisation maritime internationale (OMI).
- La **Commission européenne** propose une révision ambitieuse du règlement maritime FuelEU afin de réduire les émissions de CO2 par les navires, y compris via des mesures d'efficacité énergétique et de propulsion éolienne, afin d'inclure les facteurs d'émission de carbone noir et exiger à tous les navires répertoriés dans le cadre du règlement européen de MRV maritime d'utiliser des distillats et des combustibles plus propres lorsqu'ils opèrent en Arctique ou à proximité. **Pour adoption par le Parlement européen et le Conseil en 2029.**
- La **Commission européenne** adopte de nouvelles orientations stratégiques pour le secteur de l'aquaculture, en définissant des lignes directrices claires afin que les États membres réduisent la quantité de poissons sauvages utilisée comme nourriture en diversifiant la chaîne d'approvisionnement alimentaire et en faisant évoluer la production vers une aquaculture faiblement trophique et ne procédant pas à l'engraissement.

20
24

20
25

20
26

20
27

20
28

20
29

DEMANDES POLITIQUES TRANSVERSALES

- La Commission européenne propose une stratégie UE pour l'océan en bonne santé qui s'étend à 2040 et se focalise sur la régénération des mers européennes, tout en traçant la voie pour la mise en œuvre des nouveaux ODD par l'UE.

DEMANDES POLITIQUES SECTORIELLES

- La **Commission européenne** introduit des mesures obligatoires de réduction de la vitesse des navires et leur détournement des habitats sensibles afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution sonore sous-marine et les collisions de navires contre la faune et la flore marines et les espèces sensibles.

DEMANDES POLITIQUES SECTORIELLES

- Pour éviter la circulation en UE de produits de la mer liés à des violations de droits humains ou de dommages environnementaux, la Commission européenne impose des exigences robustes de vigilance en matière de commerce des produits de la mer, et effectue des enquêtes sur les produits liés au travail forcé et procède à leur interdiction, le cas échéant.

"ΒΑΒΥΛΑΣ"
LL12833

Photo Birdlife

Un océan en bonne santé, une réalité possible

Cette vision pour 2030 n'est pas illusoire. Notre feuille de route détaillée est un plan pragmatique, bien documenté et étayé par les données scientifiques, qui entend guider l'UE dans la restauration de la vie marine en mettant fin à la surexploitation, aux pratiques destructrices et à la pollution.

Et nous ne partons pas de zéro, une foule de solutions prêtes à être déployées existent déjà. Créées par des start-ups et les communautés locales, des initiatives innovantes font la différence partout en Europe, qu'il s'agisse de navires commerciaux alimentés par énergie éolienne ou de parcs éoliens dont la conception tient compte de la nature. Les initiatives de restauration contribuent à l'atténuation du climat et à la prévention et protection contre les inondations. Les exploitations coopératives régénératrices produisant des algues, des moules et des huîtres emploient des méthodes agricoles qui évitent les engrais, les pesticides et l'eau douce et aident les communautés côtières à s'épanouir. Les pêcheur-se-s artisan-e-s travaillent avec les ONG locales, les scientifiques et les administrations afin de co-gérer les ressources halieutiques, ce qui permet aux populations de poissons de redevenir abondantes, de proposer des prix justes et d'arriver à de très courtes chaînes d'approvisionnement. Avec le soutien de l'UE, ces exemples pourraient rapidement se répandre.

La valeur intrinsèque de la nature en soi est indéniable, et nous avons la chance de pouvoir également profiter d'un océan en pleine santé, à condition que les bonnes politiques soient mises en place. En investissant dans une économie bleue qui respecte la nature et promeut des valeurs sociales, l'UE peut rétablir la vie et la biodiversité marines tout en créant des emplois de qualité qui permettent l'égalité des genres, l'inclusion sociale et l'accès à des salaires convenables.

IL EST

TEMPS

D'AGIR

C'est une occasion unique pour l'Europe de devenir une leadeuse mondiale inspirante en prenant des mesures audacieuses pour préserver les écosystèmes marins.

Les enjeux sont de taille et avec l'arrivée imminente de 2030, les prochaines années seront décisives si les institutions de l'UE entendent laisser un héritage positif pour les générations à venir.

Comme l'a annoncé la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen dans ses Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029, le Pacte européen pour l'océan est une première étape prometteuse dans la bonne direction. Il est primordial de veiller à ce que ce Pacte s'aligne sur la vision et la feuille de route politique proposées dans ce Manifeste Bleu.

Indéniablement, le soutien populaire est fort : un sondage récent Eurobaromètre montre qu'une majorité écrasante de citoyen-ne-s de l'UE considèrent le

changement climatique comme une grave menace et conviennent que la lutte contre le dérèglement climatique devrait être une priorité pour améliorer la santé publique³.

Il appartient donc à ces leaders de prendre les mesures urgentes nécessaires à guérir l'océan et veiller à la prospérité et à longévité des communautés qu'ils représentent. Avec un engagement politique sans faille et une mise en œuvre robuste, nous pouvons concrétiser le changement dont l'océan, et nous toutes et tous, avons besoin.

3) *Citizen support for climate action*, European Commission, Special Eurobarometer 538, Climate Change, 2023 survey.

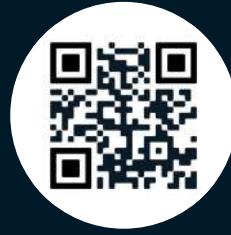
Soutenu Par

MANIFESTE BLEU





MANIFESTE BLEU



ClientEarth[®]

OCEANA



Ce travail a été possible grâce au soutien d'Oceans 5 et de l'Union européenne. Oceans 5 est un projet financé par Rockefeller Philanthropy Advisors. Les opinions et points de vue exprimés sont ceux des auteurs et des autrices et ne reflètent pas nécessairement ceux des bailleurs. Ni l'Union européenne ni Oceans 5, ne sauraient être tenus responsables desdits points de vue et opinions.

© Seas At Risk, Septembre 2024.

Auteurs:
Seas At Risk, BirdLife Europe & Central Asia, ClientEarth,
Oceana, Surfrider Foundation Europe, WWF Europe.

Référez comme suit:
'Seas At Risk et al, (2024). Manifeste Bleu: Feuille de route vers un océan en bonne santé en 2030.'

Bruxelles

Contact: secretariat@seas-at-risk.org

Conception par **Hutch Agency**